

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jonathan Bertrand

<https://www.cadre21.org/membres/2b28536a050e024418a158c9>

Date d'obtention : 2021-12-01 01:50:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Lorsqu'un élève vient nous voir au sujet de sexto, il est important de sortir la trousse. Nous devons respecter les étapes du protocoles clairement établit. il y aura par la suite un partenariat avec le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

M'assurer de demeurer objectif et avoir une approche uniforme entre tous les intervenants du milieu et ceux impliqués. il existe un protocole clair et simple à utiliser.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Le défi sera de déterminer s'il s'agit d'une action sur le coup ou plutôt d'un acte malveillant. Tenter d'aller chercher un maximum d'informations sera aussi une tâche cruciale pour connaître le plus possible la situation. Demeurer objectif sera très important pour ne pas nuire à mon jugement. Par la suite, il restera la collaboration avec le service de police.